

## **CM 002-03-2015**

L'an deux mille quinze le lundi seize mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle polyvalent (petite salle) sous la Présidence de Monsieur le Maire, Joël Delrue.

**Etaient présents** Monsieur Joël Delrue, Monsieur Didier Lemaire, Mme Sylvie Féret, Monsieur Jacques Fauquembergue, Melle Lucie Desavoye, Monsieur Daniel Fourier, Madame Danièle Lemaitre, Monsieur Jean-Pierre Gardon, Madame Nicole Reynaert, Madame Nadia Castain, Monsieur Cyril Turbant, Madame Catherine Alexandre, Madame Audrey Boché (arrivée à 20h)

**Absents excusés** Monsieur Pascal Vandermolen qui a donné pouvoir à Monsieur Didier Lemaire, absent également Monsieur Youssef Fares.  
Début de séance 19h08 suivant l'ordre du jour, secrétaire de séance Monsieur Jacques Fauquembergue.

### **1-Présentation par la société FDE de l'équipement électrique du lotissement le chemin vert**

La pose de neuf candélabres est envisagée, une seule traversée de route en basse tension est prévue : un devis estimatif de 4000 euros à la charge de la commune,  
- dans le chemin St Jean un changement de candélabres vétustes sera à prévoir pour un total de 26000 euros. D'autre part, la dépose du transfo-tour devenu vétuste (au croisement vers Cardonnette) sera à prévoir (70000 euros), une aide de 80% est possible en ce moment, il resterait dans cette hypothèse 14000 euros à la charge de la commune pour cette rénovation.

### **2-L'adhésion au groupement d'achat gaz et électricité**

Monsieur le Maire présente les différents éléments du dossier

- la redevance pour l'année 2014 est de 679,22 euros pour le gaz. Si la commune adhère à la FDE /gaz la Commune ferait une économie de 887,35 euros, le contrat a une validité de 3 ans.
- Après en avoir délibéré le Conseil municipal adopte à la majorité de 13 voix pour. L'adhésion à la FDE/gaz (Monsieur Turbant et plusieurs membres du Conseil demandent la base et le mode de calcul de la redevance)
- 

### **3-L'adhésion au groupement pour l'instruction des dossiers d'Urbanisme avec Amiens métropole.**

Cette adhésion avec Amiens Métropole est adoptée à la majorité de 14 voix pour.

### **4- Remplacement de Mme Castain démissionnaire de CCAS.**

Melle Lucie Desavoye présente sa candidature et elle est élue à mains levées par 14 voix des suffrages exprimés.

## **5-Les indemnités demandées par les écoles privées pour les élèves scolarisés dans lesdites écoles.**

Monsieur Lemaire présente les éléments du dossier et notamment la loi Carles,

Qui engage les communes à s'associer aux frais des familles scolarisant leurs enfants dans l'enseignement privé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à la majorité (de 10 voix et 4 abstentions) le refus d'accorder une indemnité en ce sens.

## **6- Etablissement du planning des permanences**

Et la tenue du bureau pour les élections départementales du 22mars 2015-03-18

## **7- Bilan du recensement de la population et des agents recenseurs**

Monsieur le Maire en présente les résultats essentiels : 272 habitations, 5 adresses collectives, 283 résidences principales, un logement occasionnel, 3 résidences secondaires, 11 logements vacants, 298 logements, 742 bulletins individuels, 66% des habitants ont répondu par internet.

L'Insee versera à la commune 1632 Euros qui sera répartis par moitié pour chaque agent recenseurs en déduisant les charges salariales légales. Cette délibération est adoptée à la majorité de 14 voix pour.

## **8-Adhésion à la convention du groupement et recensement des besoins**

**d'accessibilité** des bâtiments communaux (pour le handicap) au pôle d'Amiens métropole. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte cette adhésion par la majorité de 14 voix pour.

**9- L'association AFSEP** (sclérose en plaque) sollicite une subvention pour l'exercice 2015, le Conseil Municipal ne retient pas cette suggestion.

## **Questions diverses**

**Récolement des archives municipales** : un gros travail d'inventaire des archives municipales est à organiser avec des volontaires bénévoles, cet inventaire doit comprendre toutes les archives en possession de la commune depuis l'origine... (S'adresser éventuellement à la mairie)

**Fin de séance à 21h45**